



Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_01-DE

A G E D I

Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance

Michel LATAPIE

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_02-DE

A G E D I

*Commune de Montmurat, République française*

*CANTAL*

*MONTMURAT - Commune*

## Séance du mardi 08 avril 2025

---

**Membres en  
exercice : 10**

Date de la convocation: 25 mars 2025

*huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie  
sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

**Présents : 10**

**Présents :** Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie  
FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien  
LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

**Votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Michel LATAPIE

---

## DE\_2025\_03\_02 - Objet : Vote des budgets primitifs 2025 Commune et Lotissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2025 Commune et  
Lotissement comme suit :

### Budget Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement : 294 995.32 €

Dépenses et recettes d'investissement : 900 001.16 €

### Budget Lotissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 319 985.18 €

Dépenses et recettes d'investissement : 319 975.18 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les projets de budgets primitifs 2025 Commune et Lotissement

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité les budgets primitifs Commune et Lotissement arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

### Budget Commune:

Dépenses et recettes de fonctionnement : 294 995.32 €

Dépenses et recettes d'investissement : 900 001.16 €

### Budget Lotissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 319 985.18 €

Dépenses et recettes d'investissement : 319 975.18 €

Le maire  
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance  
Michel LATAPIE

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_03-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

---

## Séance du mardi 08 avril 2025

---

**Membres en  
exercice : 10**

Date de la convocation: 25 mars 2025

*huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie  
sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

**Présents : 10**

**Présents :** Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie  
FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien  
LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

**Votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Michel LATAPIE

---

### **DE\_2025\_03\_03 - Objet : Ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée par la commune l'an dernier arrive à terme et sera bientôt remboursée.

Afin d'assurer le règlement des investissements du 1er semestre dans l'attente du versement des divers dotations et participations, il propose de contracter une nouvelle ligne de trésorerie de 67 000 € auprès de la Caisse de Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Euribor 3M ou Ester + marge à 0.750 % et une commission d'engagement fixée à 0.20% du montant choisi. Le paiement des intérêts est Trimestriel à terme échu pour une durée de 12 mois.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- DECIDE d'accepter la proposition de ligne de trésorerie soumise par le Crédit Agricole Centre-France pour un montant de 67000.00€ selon les conditions énoncées précédemment.
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire  
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance  
Michel LATAPIE

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_04-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

## Séance du mardi 08 avril 2025

---

**Membres en  
exercice : 10**

Date de la convocation: 25 mars 2025

*huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie  
sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

**Présents : 10**

**Présents :** Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

**Votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Michel LATAPIE

---

### DE\_2025\_03\_04 - Objet : Financement auprès du Crédit Agricole

Pour l'opération "Construction à caractère intergénérationnel" des Subventions du Conseil départemental du Cantal et du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, sont actuellement en attente d'encaissement et une avance de TVA est nécessaire ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions a souscrit en date du 04 juillet 2024 auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 190 000 € émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3.84%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 190 €

Le chantier ayant pris du retard, et n'ayant eu besoin de débloquent les fonds dans les délais impartis, une nouvelle sollicitation a été faite auprès du Crédit Agricole.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de souscrire un prêt court terme qui annule et remplace le précédent Court Terme, permettant de constituer une avance de trésorerie de 190 000 € émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 2.56%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 285 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_04-DE

A G E D I

~~Le maire~~ Le maire de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Le maire  
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance  
Michel LATAPIE

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

015-211501333-DE\_2025\_03\_05-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

## Séance du mardi 08 avril 2025

**Membres en  
exercice : 10**

Date de la convocation: 25 mars 2025

*huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie  
sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

**Présents : 10**

**Présents :** Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC, Sylvie  
FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien  
LAVAURS, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

**Votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Michel LATAPIE

### DE\_2025\_03\_05 - Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Monsieur le maire rappelle le projet de sécurisation de la zone du Puech visant à faciliter le stationnement des véhicules de secours incendie aux alentours de l'usine Glassolution Saint Gobain par l'aménagement d'une plateforme de stationnement poids-lourds et l'installation de poteaux incendie dont le montant s'élève à 6575.00€ HT.

Monsieur le maire précise que ce projet s'inscrit dans le programme des produits "Amendes de police" et propose de déposer une demande de subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT€	Recettes	Montants HT€
Aménagement d'une plateforme de stationnement poids-lourds et poteaux d'incendie	6 575.00	Subvention Amendes de polices 2025	1 644.00
		Fonds propres	4 931.00
Total dépenses	6 575.00€	Total recettes	6 575.00€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus pour un montant total de 6575.00€
- AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025 à hauteur de 25% soit 1644.00€
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Le maire  
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance  
Michel LATAPIE